

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2024/190 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 16 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 décembre 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud, Jean-Pierre Athenoux.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Ménéghin Caprio à Caroline Fiorucci, Gilles Cleret à David Piccarretta, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Freddy Riotton à Hélène Rossi,

Votants : 37 Pour : 37 (Pierre Suzzarini ne prend pas part au vote)

OBJET : SOUTIEN AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA MAISON ATELIER

En complément de l'appel à projet annuel du service économie, le service tourisme de la Communauté de Communes du Trièves a souhaité proposer cette année une aide spécifique à destination des entreprises du secteur du tourisme pour soutenir des projets de développement économiques locaux.

A ce titre, il est proposé de financer deux projets à hauteur de 4 000 € chacun, dont l'entreprise Maison Atelier.

Les objectifs de la Maison Atelier sont :

- Développer des formules de vacances atypiques et séjours à thème pour tous les publics : allier plaisir, découvertes et faire ensemble / découvrir les produits, les savoir-faire locaux et le territoire/favoriser la mixité des publics et les rencontres ;
- Proposer des résidences de travail au sein d'un lieu engagé sur les thématiques de transition
- Fonctionner en partenariat avec les acteurs locaux, et promouvoir les atouts du territoire. Des partenariats avec différents types d'acteurs sont déjà effectifs (gîtes, agriculteurs, artisans, associations d'éducation et de loisirs, etc)
- Minimiser l'empreinte écologique du lieu et sensibiliser à la préservation des ressources.

L'entreprise porte un projet d'aménagement d'une salle multi activités de 75m² pour accueillir les groupes en séjour ou en journée.

Elle prévoit également la mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales de 2 fois 20m³.

Ce projet est estimé à 81 000 €. Le porteur de projet a déposé un dossier pour avoir un co-financement au titre du LEADER à hauteur de 50 000 €. Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 4 000 à la Maison Atelier, sous réserve de l'accord de la subvention Leader. Cette subvention forfaitaire sera imputée au budget tourisme au compte 65 748 : subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé (soutien aux projets économiques locaux).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le soutien au projet de développement de « La Maison Atelier », à hauteur de 4000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Cielles, le 16 décembre 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/12/24 et de sa publication le 18/12/24

